

# MAISON DE REPOS ET DE SOINS

Résidence Jean Van Aa



**Projet de vie  
Institutionnel**





# Table des matières

<b>Pourquoi un projet de vie ? .....</b>	<b>4</b>
<b>Le mot de bienvenue de la direction.....</b>	<b>5</b>
<b>Philosophie du projet de vie.....</b>	<b>7</b>
• <b>Les Habitants : .....</b>	<b>8</b>
• <b>Les Familles : .....</b>	<b>10</b>
• <b>Le personnel :.....</b>	<b>11</b>
<b>L'accueil à la Résidence Jean Van Aa.....</b>	<b>12</b>
<b>Le projet "Parrainage" .....</b>	<b>13</b>
<b>Les dispositions relatives au séjour à la Résidence Jean Van Aa.....</b>	<b>14</b>
<b>Dispositions relatives à l'organisation et les services proposés .....</b>	<b>15</b>
<b>Dispositions relatives à la participation des habitants .....</b>	<b>15</b>
<b>Une journée type au sein de la Résidence Jean Van Aa.....</b>	<b>16</b>
<b>Les activités .....</b>	<b>18</b>
<b>Les soins palliatifs .....</b>	<b>19</b>
<b>Prendre soin.....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>22</b>



## Pourquoi un projet de vie ?

*Le projet de vie a pour but de définir le mode de fonctionnement, de reprendre tous les aspects fonctionnels de l'Institution et a pour objectif de marquer l'identité de la Résidence. Ce projet devra surtout définir l'offre en rapport à l'ainé.*

*Notre objectif est d'apporter une aide continue à la personne, afin que chacun trouve et/ou garde un sens à sa vie, ainsi qu'à son identité au sein de la Résidence Van Aa. L'entourage (famille, amis, ...) revêtira pour cela une importance sans égal, et il est également impératif que les proches acceptent cette nouvelle étape de la vie afin de garder le contact. Cette aide tiendra compte des exigences actuelles et à venir.*

*Le personnel joue également un rôle primordial. Il faudra donner à celui-ci les possibilités de s'épanouir, de donner un sens à son travail et d'évoluer, afin d'avoir une excellente vision psycho-médico-sociale de l'habitant.*

*En conclusion, nous pouvons déterminer que le but clair de notre projet est d'améliorer et d'élever la qualité de vie de nos habitants, de leur entourage et du personnel.*

*Le projet de vie est un livre ouvert, dont les pages s'écrivent à chaque instant.*

## Le mot de bienvenue de la direction

**« Vieillir, ce n'est pas ajouter des années à la vie, mais de la vie aux années. »**

*Cette pensée, souvent attribuée à Sénèque, résonne profondément au cœur de la Résidence Jean Van Aa.*

*Entrer en Maison de Repos et de Soins constitue une étape importante du parcours de vie. Elle s'inscrit parfois comme un choix réfléchi, parfois comme une nécessité, mais toujours comme un moment chargé d'émotions.*

*Le corps peut se fragiliser, la mémoire parfois vaciller, mais la personne demeure entière, porteuse d'une histoire, de valeurs, de repères et de dignité.*

*Consciente de ce vécu, la Résidence souhaite offrir un accueil respectueux, rassurant et profondément humain.*

*La Résidence Jean Van Aa se veut avant tout un lieu de vie. Un lieu où l'accompagnement et les soins s'inscrivent dans une approche globale de la personne, attentive à ses besoins physiques, psychologiques, sociaux et affectifs.*

*Comme l'écrivait Albert Camus, « la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent ». C'est ce présent que nous nous engageons à préserver, en accordant une attention constante aux gestes du quotidien, à la relation et à l'écoute.*

*Au sein de la section protégée, lorsque les repères s'altèrent et que l'expression verbale devient plus difficile, nous restons convaincus que l'essentiel demeure. Le regard, la parole, le toucher et la présence conservent toute leur valeur.*

*L'accompagnement s'adapte alors, avec patience, respect et bienveillance, afin de préserver la dignité, la sécurité et le sentiment d'appartenance de chaque habitant.*

*Comme le rappelait Paul Éluard, « il n'y a pas de hasard, il n'y a que des rendez-vous ». Chaque rencontre, chaque instant partagé garde son importance.*

*C'est en pensant à ces valeurs fondamentales, la dignité, le respect, l'autonomie, la reconnaissance de l'histoire et de l'individualité de chacun, que la direction a souhaité initier une démarche approfondie de réflexion et de construction.*

*L'élaboration de ce Projet de Vie s'est inscrite dans une dynamique ambitieuse, étalée sur deux années, afin de permettre un travail en profondeur, une analyse des pratiques et une réelle appropriation par l'ensemble des acteurs de la Résidence.*

*Dans ce cadre, la direction a fait appel à un formateur externe, dont l'accompagnement a soutenu les équipes tout au long du processus.*

*Cet apport extérieur a favorisé la réflexion collective, le dialogue interdisciplinaire et la remise en question constructive, permettant de faire émerger une vision commune, cohérente et partagée.*

*Habitants, proches et professionnels ont ainsi contribué à l'élaboration de ce projet, enrichi par les expériences de terrain et les réalités du quotidien.*

*Ce Projet de Vie constitue un engagement collectif. Il vise à préserver la dignité, y compris dans les situations de dépendance, à garantir la sécurité sans renoncer au respect des libertés individuelles, et à maintenir le lien social et relationnel tout au long du séjour.*

*Il ne se veut ni figé ni définitif. Il évoluera au rythme des personnes qui font vivre la Résidence, avec le souci de prendre soin de chacun, dans le respect de sa personne et de son histoire.*

*Comme l'écrivait Christian Bobin, « prendre soin, c'est peut-être simplement aimer quelqu'un dans sa faiblesse ».*

*C'est dans cet esprit que la direction remercie les habitants pour la confiance qu'ils nous accordent, les familles pour leur présence et leur collaboration, et les équipes pour leur engagement quotidien. Ensemble, nous œuvrons afin que la Résidence Jean Van Aa demeure un lieu de vie sécurisant, respectueux et porteur de sens, à chaque étape de la vie.*

*La Direction*

## Philosophie du projet de vie

*Depuis une vingtaine d'années, nous observons un intérêt grandissant du bien-être de nos aînés, que ce soit au travers des demandes des habitants, des familles ou selon les évolutions légales.-Soucieux de ce bien-être, et d'être en permanente évolution, nous avons axé ce projet sur le maintien de l'autonomie, de l'estime de soi, de l'individualité et de l'intégrité. Nous désirons tout au long de ce projet rester en accord face aux droits fondamentaux de l'aîné. En effet, même si la moyenne d'âge atteint des sommets aujourd'hui, il s'agit pour nous de respecter au mieux les notions de droits et de devoirs (la liste complète et détaillée des droits et devoirs est consultable sur simple demande auprès de l'accueil de la Résidence).*

*Chaque habitant a droit à l'autonomie, à la sécurité et à l'épanouissement de sa personne. Il s'agit ici d'une reconnaissance de la personne. Même si certaines admissions sont vécues comme des solutions « incontournables », et accompagnées d'un sentiment de rupture important, toutes les mesures seront prises afin d'apporter une aide adaptée, en préservant l'autonomie de cette reconnaissance individuelle.*

*Nous tenterons donc de construire une approche globale de la personne, tenant compte du vieillissement physique, psychologique, mais également comportemental et social. Notre objectif est donc d'aider la personne à trouver un sens à la vie en maison de vie et de soins grâce à l'ensemble des acteurs (familles, amis, personnel ...).*

*Nous incluons également le concept d'Humanitude et de soins intégrés. L'Humanitude est une philosophie au service des aînés avec laquelle nous désirons aider le soignant à s'adapter à chaque habitant en suivant les 4 piliers fondamentaux que sont le regard, la parole, le toucher et la verticalité. Une approche globale et une organisation de soins cohérente au sein de l'équipe mèneront incontestablement à une qualité de vie ressentie positivement par chacun.*

*Afin d'assurer le bien-être physique, psychologique et social de nos habitants, nous tiendrons également particulièrement compte :*

- *Des soins organisés par l'équipe pluridisciplinaire, composée de soignants, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, logopèdes, ...*
- *Ces techniques de soins « relationnels » porteront sur les « Snoezelen », l'aromathérapie, la balnéothérapie et la musicothérapie.*
- *Du confort offert par un mobilier de qualité et adapté.*
- *Du respect physique de la personne qui passe notamment par l'habillement correct et une attention portée à l'esthétique en offrant par exemple une possibilité de service de coiffure, de manucure et de podologie.*

*Le projet de vie est évalué et revisité chaque année par l'ensemble des acteurs de la résidence*

# Les intervenants

## Les Habitants :

*L'évolution de notre société, implique que nous puissions accueillir chaque personne indépendamment de son origine, milieu social, degré de validité ou de son âge et ce dans le plus grand respect. Tenant compte que les établissements pour aînés peuvent accueillir des personnes de moins de 60 ans, nous accorderons une attention toute particulière à ces « jeunes » afin d'établir avec chacun d'eux un projet social et économique individualisé.*

*Dans le but de construire un lieu de vie et de travail où chacun peut être heureux, notre objectif sera d'harmoniser les droits et devoirs de tous, en objectivant 4 pôles d'action : le physique, le psychologique, le comportemental et le social.*

- **Droit à la dignité** : Ce droit est fondamental pour l'habitant. Celui-ci attend respect et considération de la part de son entourage envers ses convictions, ses habitudes et ses opinions. C'est la raison pour laquelle, au sein de notre maison, nous exigeons de notre personnel un respect absolu de l'aîné.
- **Maintien des responsabilités** : C'est certainement l'un de nos principaux objectifs. S'il est vrai que nous préparons les repas, faisons la vaisselle et le ménage et prenons en charge la literie, cette aide risque d'augmenter le sentiment de se sentir « inutile ». Il s'agit donc ici d'offrir à l'habitant la possibilité d'accomplir certaines tâches de manière autonome et éviter ce sentiment de dépendance. Nous pouvons ainsi évaluer constamment les nécessités et envies de l'habitant.
- **Sentiment de sécurité** : Pour l'aîné, il s'agit d'une des premières demandes lors de l'admission en maison de vie. Ce sentiment d'insécurité qui peut être parfois ressenti à domicile (peur de tomber, d'avoir un accident, de ne pouvoir joindre personne, etc.) est souvent une des raisons qui amène l'aîné à rentrer en maison de repos. Il est donc primordial que l'environnement proposé favorise le sentiment de sécurité : présence continue, réponse rapide aux appels, espaces agréables, luminosité importante.
- **Droit d'utiliser ses talents** : Au travers des séances ou activités d'ergothérapie, nous tenterons de stimuler, dévoiler ou encore découvrir des talents manuels, culturels et intellectuels. Chaque habitant doit pouvoir garder sa place dans la société et d'autant plus au sein de la microsociété qu'est la Résidence. Chacun fera selon ses propres possibilités et envies.
- **Atmosphère familiale** : La relation aux autres, l'estime de soi et le besoin de reconnaissance sont des aspects importants de notre vie affective. A cette fin nous travaillerons également avec la famille afin de contribuer à l'intégration de l'habitant. Nous veillerons, malgré le respect d'une vie collective, à conserver un rythme et un sens familial en maintenant un contact permanent, et en diffusant de petites attentions qui permettent aux habitants de se sentir entourés et appréciés.

- **Droit de jouir de sa liberté de mouvement** : Il est indispensable que chaque habitant soit libre de gérer ses sorties et de circuler à sa guise tout en limitant sa propre liberté là où commence celle de l'autre, ceci tout en respectant sa sécurité.
- Dans le même esprit, nous limitons tant que possible les modes de contention et ne les instaurons qu'après concertation pluridisciplinaire et discussions avec l'habitant, la famille et le médecin traitant.
- **Droit d'intimité** : Lors de l'entrée de l'habitant, celui-ci intègre sa chambre, comme étant son nouveau lieu de vie, en « abandonnant » parfois beaucoup de choses. Pour cette raison, sa chambre doit impérativement lui offrir un espace de vie privée où il est « maître » dans sa maison.
- Tout en conservant le mobilier obligatoire, et en respectant un espace pour les soins et l'entretien, l'aménagement de la chambre reste un choix personnel. L'habitant aura donc la liberté d'apporter souvenirs et effets personnels afin de personnaliser son lieu de vie. La confidentialité des courriers est parfaitement respectée et celui-ci est redistribué (sauf consigne contraire) à l'habitant concerné.
- **Droit de défense de ses intérêts** : Même s'il est fréquent que ce soit la famille qui s'occupe de la gestion financière des biens de l'habitant, il est possible que celui-ci gère encore lui-même ses biens. Toutefois, s'il n'a pas (plus) de famille et que nous constatons avec l'aide de l'équipe soignante et du médecin, que l'habitant perd certaines notions d'espace et de temps, nous pourrions faire appel au Juge de Paix.
- **Droit d'être soigné** : Chacun a le droit d'être aidé pour les actes quotidiens de la vie et jouit aussi du droit de se faire soigner et de choisir librement son médecin.
- **Droit à un accompagnement spirituel** : Les représentants des différents cultes rendent visite aux habitants qui le souhaitent et une messe Catholique a lieu deux fois par mois.
- **Droit de se plaindre** : Même si nous faisons tout notre possible afin que chacun soit au mieux parmi nous, il est évident que personne n'est à l'abri d'une erreur et c'est pour cela que la porte des responsables est toujours ouverte à toute réclamation /discussion. Nous essayons toujours d'être disponibles face à toute réclamation et de nouer un dialogue ou une « médiation ».
- Dans les situations les plus graves ou, lorsque le dialogue est rompu, les familles ont la possibilité d'introduire une plainte auprès de différentes instances. Celles-ci sont reprises dans notre ROI et affichées aux valves.
- **Droit au secret professionnel** : Toutes les professions sont soumises au secret professionnel. Par conséquent, les personnes exerçant ces professions ne peuvent divulguer aucune information transmise dans le cadre de leur fonction. Le secret professionnel s'applique en premier lieu aux métiers de la santé et du bien-être. Le terme « Secret professionnel » englobe tout ce que nous pourrions apprendre au sujet d'un habitant dans le cadre de notre fonction. Il ne s'agit donc pas uniquement

*des secrets concernant son état de santé, mais bien de tout autre confiance qu'il ou elle serait susceptible de nous confier.*

- **Droit de mourir dans la dignité :** *Nous jouissons tous du droit fondamental d'avoir accès aux soins de santé lorsque la famille et /ou l'habitant émet(tent) le souhait de partir dans la dignité. Nous mettons tout en œuvre afin de l'accompagner dignement dans son dernier lieu de vie et non dans l'anonymat d'un lit hospitalier.*

## Les Familles :

*La famille est la première cellule de vie dans notre société, et nous désirons l'impliquer dans la vie journalière, les fêtes, les anniversaires, les sorties, ... Le repas étant un moment important dans une journée, il sera également possible à la famille de se restaurer à la Résidence en compagnie de son proche. Vous êtes toujours les bienvenus.*

*Nous ne sommes pas là pour juger, mais pour bien accompagner l'habitant tout au long de son séjour dans notre Résidence. C'est aussi pour cela que la famille est un maillon essentiel, afin de connaître la personne, son histoire, ce qui a fait son caractère, ses comportements, ses habitudes et ses relations dans sa sphère privée.*

*Vous avez la possibilité de rencontrer vos parents durant les heures de visite (11h00-20h00) hors cadre de fin de vie. Sauf contre-indication médicale, vous avez tout le loisir de sortir avec votre proche. Nous vous demandons dans ce cas de prévenir afin que nous puissions préparer les médicaments ou autre matériel nécessaire ainsi que l'organisation du service.*

*Nous restons disponibles, et vous avez toujours la possibilité de nous contacter dès qu'un doute surgit. Nous sommes essentiellement présents pour nos habitants, mais nous apportons également un soutien aux familles qui en font la demande. Nous avons conscience que certains moments sont difficiles et nous sommes à votre disposition pour vous écouter ou conseiller.*

*La Résidence se propose également d'aider les familles lors de l'admission des habitants. Ce soutien permet d'atténuer quelque peu le sentiment de culpabilité que vivent certaines familles et de construire ainsi une relation positive avec nous.*

*Tous les deux mois, vous aurez la possibilité de participer aux « Conseils participatifs ». Nos habitants (et leur famille si elle le souhaite) se réunissent afin d'apporter leurs idées, leurs suggestions... tant au niveau de la cuisine que des animations, des soins, et de la vie dans la maison. Un compte rendu de ces Conseils participatifs est alors affiché aux valves afin que tout le monde puisse en prendre connaissance.*

## Le personnel :

*Le personnel est constitué d'une équipe polyvalente et multidisciplinaire. Tous nos membres du personnel suivent des formations complémentaires au sein ou en dehors de l'Institution, et ceci toujours dans le but d'offrir un meilleur confort de vie à nos habitants. C'est dans l'organisation et le dynamisme que la qualité du travail se reflète.*

*Son rôle, son attitude correcte et adaptée vis-à-vis de nos hôtes sont des éléments fondamentaux. Chaque membre du personnel veillera au bien-être des habitants, et suivant sa fonction assurera un nursing de qualité, favorisera la communication, respectera les habitudes et les difficultés de l'habitant.*

*C'est pour cela que la direction demande de suivre certaines lignes directrices, suivant les attentes et suggestions des habitants :*

- *Tout d'abord le respect de l'intimité, la liberté et le choix moral. Avant d'entrer dans une chambre, veuillez frapper et attendre une réponse avant d'entrer. Nous ne rentrons pas (sauf urgence) dans une habitation sans y être invité.*
- *Certaines familiarités, ou encore le tutoiement de l'habitant est admis sur son invitation.*
- *Le personnel devra s'adapter aux actes de la vie journalière des habitants, en apportant l'aide nécessaire (stimulation, aide...) en fonction de l'état de dépendance de la personne.*
- *Le personnel travaillera avec motivation en s'investissant notamment dans les différentes animations à mettre ou mises en place.*
- *Dans le cadre de l'Humanitude, les moments de soins seront des instants privilégiés pour le contact relationnel par le toucher, la parole, le regard, la verticalité avec l'habitant confus ou non.*
- *Le personnel veillera à s'adapter au rythme de la personne avec calme, respect et douceur.*
- *La fin de vie requiert une importance toute particulière. L'équipe sera présente pour aider l'habitant, soutenir la famille et toutes les personnes qui gravitent autour de lui. La famille pourra, si elle le désire, rendre visite ou encore rester auprès de l'ainé qui vit ses derniers instants.*

*Au travers de tout cet accompagnement du personnel, notre priorité est de tendre vers la valorisation des compétences et d'assurer un maintien de l'autonomie et de l'indépendance de nos habitants.*

## L'accueil à la Résidence Jean Van Aa

*L'accueil de l'habitant se fera dans une atmosphère que nous voulons détendue et ce afin de respecter et d'apaiser le sentiment de rupture éprouvé par l'habitant et son entourage lors de son entrée au sein de l'établissement.*

*Chaque habitant, même désorienté ou atteint de démence, est un interlocuteur principal pour nous.*

*Lors de l'accueil, nous désirons, au travers de la communication, tenir compte du vécu et de la personnalité de chacun. Afin de connaître au mieux l'habitant, nous poserons aussi certaines questions relatives à ses habitudes, ses hobbies ou encore ses envies et ses attentes. Cette étape de l'accueil nous permettra d'orienter l'équipe sur les soins et les activités que nous proposerons pour son bien-être.*

*L'habitant, si possible accompagné de sa famille ou d'un proche, sera conduit par un responsable vers sa chambre afin de découvrir, à son rythme, son nouveau lieu de vie. L'habitant pourra aménager son espace comme il le désire, afin de se sentir au mieux. Il faudra bien sûr que l'aménagement se fasse de manière à ce que la mobilité reste aisée et sécurisée.*

*Le responsable profitera de ce moment afin de transmettre au nouvel arrivant les points clés de la Résidence, le but étant d'apaiser les angoisses et de répondre aux questions que l'habitant et/ou la famille se posent encore sur le nouveau lieu de vie.*

*L'accueil a pour but de rassurer et d'intégrer l'habitant au sein de son nouvel univers.*

*L'aîné étant l'acteur principal de sa vie, nous l'intégrerons autant que possible, dans les nécessités administratives lors de l'admission. Nous discuterons donc de la convention, du règlement d'ordre intérieur ou encore du projet de vie avec l'habitant. Si toutefois, la communication s'avère difficile, nous ferons le nécessaire administratif avec le responsable légal de l'habitant.*

*Dans le cadre d'un projet collaboratif entre l'éducatrice spécialisée et la psychologue, une rencontre des nouveaux habitants admis au cours des trois derniers mois est organisée autour d'un café. C'est l'occasion d'échanger, en groupe, sur les premières impressions de la Résidence Van Aa, d'exprimer son ressenti quant au changement de lieu de vie, etc. Les responsables y sont toujours conviés*

## Le projet “Parrainage” dans notre Résidence

### Un projet humain qui a du sens. Mais de quoi s’agit-il ?

*Le parrainage est un projet humain qui occupe une place importante au cœur de notre Résidence. Il permet de tisser un lien particulier, en dehors du cadre des soins, entre un membre du personnel et un habitant.*

*Grâce à la disponibilité et à la bienveillance des parrains et marraines, qui offrent volontairement un peu de leur temps, de jolis moments de rencontre et de partage prennent vie. Ces instants simples favorisent le lien social et apportent réconfort et présence aux habitants les plus fragilisés ou les plus isolés.*

*Concrètement, le parrainage peut prendre la forme d’une visite à un habitant hospitalisé, d’un café partagé, d’un mot gentil ou tout simplement d’un moment d’écoute. Autant de petites attentions qui font une grande différence et contribuent au bien-être au quotidien.*

## Les dispositions relatives au séjour

*Ces dispositions relatives au séjour permettront aux habitants de retrouver un cadre de vie aussi proche que possible de leur cadre familial, notamment en encourageant à la participation aux activités occupationnelles, relationnelles et culturelles ainsi qu'aux décisions de la vie communautaire (Conseil participatif). La Résidence Jean Van Aa s'organise comme un ensemble de services assurant un accompagnement de qualité, afin de répondre à l'ensemble des attentes.*

*Maison de Repos, Maison de Repos et de Soins ainsi que l'étage spécialisé dans l'accueil de personnes désorientées, sont donc un ensemble de maillons faisant de la Résidence Van Aa une chaîne visant à garantir un accompagnement de qualité sur une durée indéterminée. Quelle que soit l'évolution de la dépendance, chaque habitant trouvera sa place au sein de l'établissement.*

- **Notre étage protégé : le 1<sup>er</sup> étage :**

*L'étage réservé aux troubles cognitifs majeurs et à la démence est le 1<sup>er</sup> étage de la résidence avec un accès via badge. C'est un lieu de vie communautaire dans lequel les personnes en perte d'autonomie et faisant face à un problème de désorientation trouvent un espace où la communication, l'entraide et les relations sont favorisées par une présence continue de soignants spécialisés.*

*Notre infrastructure dispose également d'endroits spécifiquement aménagés pour permettre des accompagnements thérapeutiques dans des conditions adaptées.*

- **Comment les habitants sont-ils accompagnés dans cet étage ?**

*L'accompagnement des personnes atteintes de démence requiert une attention constante, des compétences spécifiques et une approche adaptée. À la Résidence Van Aa, nous accordons une importance particulière à cet accompagnement. Grâce à un étage spécialisé, nous offrons un cadre de vie sécurisant et respectueux des besoins de chaque habitant.*

*Une équipe multidisciplinaire, soutenue par un référent pour la démence et par des professionnels paramédicaux, assure un accompagnement quotidien individualisé. Des activités adaptées, telles que le « snoezelen », sont également proposées afin de stimuler les capacités et de favoriser le bien-être de chacun.*

*Cet accompagnement s'étend également aux familles et aux aidants proches, que nous considérons comme des acteurs essentiels. Nous souhaitons les intégrer pleinement dans la prise en soins des habitants à travers l'organisation de réunions et de rencontres régulières.*

*Enfin, la formation continue du personnel constitue un pilier fondamental de notre démarche. Des formations thématiques spécifiques sont organisées afin de garantir un accompagnement de qualité, adapté à l'évolution des besoins.*

## Dispositions relatives à l'organisation et les services proposés

*L'organisation repose sur l'accompagnement de la personne tout au long de la journée. Qu'il s'agisse des soins, des repas, des activités programmées ou spontanées, contacts entre les habitants, entre les habitants et leur famille ou avec le personnel, tout repose sur une écoute attentive et la reconnaissance de chacun. Nous devons veiller à préserver l'autonomie des habitants tout en leur procurant bien-être, qualité de vie et dignité.*

*Nos habitants trouveront parmi nous un hébergement adapté. Les chambres individuelles ou doubles, sont spacieuses comprenant une salle de bains et des sanitaires.*

*Nous proposons également un mobilier médicalisé et de qualité. Toutefois nous encourageons nos habitants à accommoder la chambre avec leurs meubles et à la décorer suivant leurs goûts personnels.*

*Les espaces communautaires accueillent les habitants, familles et amis. Ce sont des endroits conviviaux et des espaces de rencontre et de communication.*

## Dispositions relatives à la participation des habitants

*L'habitant est amené à participer à la vie de la Résidence, en fonction de ses aptitudes physiques et cognitives. Le but est de favoriser le dialogue, de prendre note des suggestions, d'évaluer la réalisation des objectifs et d'offrir des activités rencontrant les attentes de chacun.*

*Le Conseil participatif bimestriel des habitants donnera son avis sur toutes les questions portant sur le fonctionnement général de la Résidence. Les membres du Conseil des habitants se réuniront afin de favoriser la communication et l'écoute de la communauté.*

*Un PV des réunions sera affiché aux valves et disponible sur demande.*

# Une journée type au sein de la Résidence Jean Van Aa

À la Résidence Jean Van Aa, chaque journée est pensée comme une continuité de la vie et non comme une rupture. L'aîné y est reconnu dans ce qu'il est, avec son histoire, ses habitudes, ses fragilités mais aussi ses ressources. Le quotidien s'organise autour d'un accompagnement respectueux et bienveillant, visant à préserver l'autonomie, le sentiment de sécurité et le sens de l'existence au sein de la collectivité. La journée ne se résume pas à une succession d'actes ou d'horaires, mais s'inscrit dans une approche globale où chaque moment a une valeur humaine, relationnelle et émotionnelle. L'ensemble des équipes veille à créer un climat rassurant, stable et chaleureux, permettant à chacun de se sentir chez soi, entouré et reconnu.

- **Les repas - des temps de vie partagés**

Les repas occupent une place essentielle dans la vie de la Résidence. Ils constituent des repères importants et des moments privilégiés de rencontre, d'échange et de plaisir. Tous les repas sont servis au restaurant de la Résidence, sauf contre-indication médicale, afin de favoriser la vie communautaire et de maintenir les liens sociaux.

Ces moments sont vécus dans un cadre convivial et apaisant, où l'attention portée à la personne dépasse largement l'aspect nutritionnel. Le personnel accompagne chaque habitant avec patience et douceur, encourageant l'autonomie tout en apportant l'aide nécessaire. Le regard, la parole et la présence attentive permettent de créer un climat de bien-être essentiel à chacun.

- **Les soins - accompagner avec humanité et respect**

Les soins dispensés au sein de la Résidence Jean Van Aa s'inscrivent dans une approche individualisée et relationnelle. Ils prennent en compte les dimensions physiques, psychologiques, émotionnelles et sociales de la personne. Chaque geste de soin est réalisé dans l'intimité, les habitudes de vie et le rythme propres à l'habitant.

Les moments de soins sont considérés comme des instants privilégiés de relation, durant lesquels le soignant prend le temps d'entrer en contact, d'écouter et de rassurer en accord avec les valeurs de l'Humanitude.

- **Les activités - maintenir le lien, donner du sens**

Des activités sont proposées quotidiennement, le matin et l'après-midi, afin de soutenir les capacités physiques, cognitives, relationnelles et créatives des habitants. Ces activités sont pensées comme des temps de partage et d'expression, favorisant la participation, la communication et la valorisation de chacun.

*Elles sont adaptées aux envies, aux possibilités et au parcours de vie des habitants et s'inscrivent dans une dynamique de respect et de liberté. La participation n'est jamais une obligation, mais une invitation à rester acteur de sa vie et à conserver une place active au sein de la communauté.*

- **L'étage protégé - un accompagnement quotidien sécurisant et relationnel**

*L'étage protégé est un lieu de vie communautaire spécifiquement aménagé pour accueillir les personnes présentant des troubles cognitifs ou une désorientation. Elle offre un environnement structuré et rassurant, favorisant les repères et limitant l'anxiété.*

*L'accompagnement y est assuré par une équipe formée et attentive, présente de manière continue. Les soins, les activités, les repas et les gestes de la vie quotidienne y sont adaptés afin de préserver les capacités restantes, maintenir les relations sociales et soutenir le sentiment de protection.*

*L'approche relationnelle occupe une place centrale, permettant de reconnaître la personne au-delà de la maladie.*

*Tout au long de la journée, une attention particulière est portée au rythme de vie de chaque habitant. Les temps de repos, de calme ou de retrait sont pleinement acceptés, tout comme les souhaits de participation aux activités et les habitudes personnelles.*

*La Résidence Van Aa se veut avant tout un lieu de vie où l'on prend le temps, où chaque habitant est accompagné avec considération, bienveillance et humanité. Chaque journée est ainsi une occasion de préserver la dignité, de renforcer le sentiment d'appartenance et de donner du sens à la vie au sein de la Résidence.*

## Les activités

*Les animations en maison de repos sont essentielles dans la vie quotidienne des aînés c'est pourquoi, à la Résidence Van Aa, nous avons à cœur de proposer des activités variées et adaptées aux besoins et envies de chacun. Les animations n'ont pas pour but de « combler l'ennui » mais de favoriser des moments de partage, d'entretenir un bien-être physique et moral et de valoriser nos habitants. Nos animatrices portent une attention toute particulière au maintien ou à la mise en œuvre d'une vie sociale. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, les animatrices n'assurent pas seules le dynamisme d'une maison de repos. Les ergothérapeutes mais aussi la logopède, l'éducatrice spécialisée ou encore la psychologue offrent un ensemble d'activités permettant un soutien des fonctions cognitives, motrices, langagières, etc. tout en tenant compte des envies et objectifs de chacun.*

*A Van Aa, la musique occupe une place majeure ; des ateliers musicaux ou sorties aux concertini sont régulièrement proposés par les animatrices et de nombreux habitants participent à notre chorale hebdomadaire, issue du projet « Un pont entre deux mondes » de la Monnaie.*

**Pour les moins mélomanes, voici d'autres activités que l'on retrouve dans notre Résidence :**

- *Célébration des anniversaires du mois autour d'un gâteau et d'un verre.*
- *Les repas spéciaux, allant du petit-déjeuner « œufs » au dîner « couscous » ou au menu adapté aux personnes à risque de fausse déglutition.*
- *Sorties mensuelles aux magasins Delhaize et Action.....*
- *Ateliers hebdomadaires de gymnastique/équilibre, de jeux de mots, etc.*
- *Activités canines*
- *Rédaction et lecture du Petit Van Aa*
- ...

**D'autres événements spéciaux ont également lieu notamment lors des fêtes de fin d'année ou lors d'autres célébrations et jours fériés. Nous organisons par exemple :**

- *Un marché de Noël où l'on expose les créations manuelles de nos habitants et de nos équipes.*
- *Une chasse et une distribution des œufs à Pâques.*
- *La « Fête du Jardin », après-midi à thème, où les familles sont conviées à partager un bon moment dans une atmosphère chaleureuse et joyeuse avec leurs proches.*
- *Préparation et distribution de « smoutebollen » ou de gaufres maison lors du 21 juillet, dans une ambiance festive et aux couleurs de la Belgique.*
- ...

*Au travers de ces différentes activités, nous nous efforçons de rendre le séjour des habitants le plus agréable possible en contribuant à leur bien-être et leur qualité de vie. Nous faisons de notre mieux pour promouvoir une ambiance conviviale dans leur lieu de vie.*

## Les soins palliatifs

*Conformément à la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les soins palliatifs constituent des soins actifs et globaux destinés aux personnes atteintes d'une maladie ne répondant plus aux traitements curatifs. Ils visent prioritairement le soulagement de la douleur et des autres symptômes physiques, ainsi qu'un accompagnement psychologique, moral, familial et social.*

*À la Résidence Van Aa, la politique de soins palliatifs s'intègre pleinement dans le projet de soins institutionnel. Elle comprend l'ensemble des interventions mises en place afin d'accompagner les habitants au quotidien, d'améliorer leur confort de vie et de leur permettre de vivre aussi activement que possible, dans le respect de leur autonomie et de leur dignité.*

*Les soins palliatifs soutiennent la vie et considèrent la mort comme un processus naturel, sans intention de l'accélérer ou de la retarder. Ils concernent l'ensemble des habitants et reposent sur une approche multidisciplinaire et participative impliquant tous les corps de métier. Une coordination étroite est assurée afin de garantir la continuité des soins, le soutien aux proches et le respect des principes éthiques.*

*La direction veille à la formation et à la sensibilisation de l'ensemble du personnel, soignant et non soignant, à l'accompagnement palliatif.*

*Dans la Résidence, nous proposons l'aromathérapie qui a pour but de pérenniser le lieu de vie et le bien-être de l'habitant.*

### **Directives anticipées**

*Il est tout à fait possible que l'habitant ait rédigé des volontés au sujet de sa fin de vie avant son entrée à la Résidence ou pendant son séjour. Grâce aux directives anticipées, la personne s'assure de communiquer ses souhaits d'accompagnement médical si elle est amenée à ne plus pouvoir le faire elle-même (accident, maladie, etc.) ; elles n'ont pas vocation à être utilisées tant que l'habitant est capable de l'exprimer.*

*Les directives anticipées peuvent concerner l'euthanasie (en cas de comas irréversible), le refus de traitement, le don d'organes, le don de corps à la science et les dernières volontés relatives aux obsèques. Une copie de ces documents sera généralement gardée par votre médecin traitant ou l'administration communale. Pour que ces dernières volontés soient respectées et entendues, il est important de les transmettre.*

## Prendre soin

*Voilà ce qui compte*

*Prendre soin de soi, du ressenti de l'autre*

*Encourager, soutenir, prendre des nouvelles,*

*Être là dans les moments importants*

*Mais aussi dans les moments de doutes et de peine.*

*Être là, de près ou de loin.*

*Enfin, prendre soin, c'est savoir aimer.*

*Restons avec des personnes*

*Qui ont la même définition du verbe aimer.*

*Restons avec des personnes*

*Qui savent prendre soin,*

*Prendre soin d'elles-mêmes et soin des autres.*

*Auteur inconnu*



# ANNEXES

## Notre Résidence.... Toute une histoire !



*Cet hospice est le plus ancien établissement de soins d'Ixelles. Il fut fondé en 1482 à l'initiative de Jean Van Aa, ancien prévôt de l'abbaye de Forest.*

*Selon ses dernières volontés, son héritage permit entre autres le financement de la construction d'un hôtel-Dieu pouvant accueillir treize vieillards indigents ou infirmes. L'hospice est érigé sur sa propriété donnant sur l'actuelle rue de Vergnies.*

*Dans les années qui suivirent la Révolution française, la Fondation Van Aa est dissoute et la gestion de l'hospice est confiée à une commission laïque. En 1806, l'hospice n'héberge plus que cinq personnes, mais leur nombre augmentera à nouveau à partir de 1847 pour atteindre dix-huit.*

*En 1851, les commissions de gestion du site fusionnent avec celles de l'assistance publique. La nouvelle commission envisage de rénover les bâtiments, mais se voit finalement contrainte de faire construire un nouvel hospice en raison du nombre croissant de demandes d'admission. Le nouvel hospice conçu par l'architecte Louis Spaak et se dressant le long de la chaussée de Boondael est inauguré en 1865.*

*Il peut accueillir 72 personnes âgées, hommes et femmes. Les anciens bâtiments de la rue de Vergnies disparaissent dans les années 1866-1870.*

*En 1884, le premier hôpital civil d'Ixelles voit le jour dans les jardins situés derrière l'hospice. Cet hôpital dont l'entrée donne dans la rue Jean Paquot sera agrandi à plusieurs reprises.*

*La capacité de l'hospice va également croissant. En 1940, il héberge déjà 170 personnes âgées et peut également accueillir 35 personnes moins valides grâce à la construction d'un nouveau bâtiment chaussée de Vleurgat. En 1952, il fait l'objet de travaux d'agrandissement et de modernisation sous la direction de l'architecte Decuyper et est rebaptisé Home van Aa.*

*Il compte à l'époque 260 lits. Depuis 2011, le CPAS d'Ixelles héberge les personnes âgées dans de nouveaux bâtiments érigés à côté de l'ancien Home Van Aa. Ce complexe baptisé Résidence Jean Van Aa permet d'accueillir 180 personnes.*

## Charte des Valeurs au CPAS D'Ixelles

*Nous, travailleurs du CPAS D'Ixelles, nous rassemblons autour de notre charte des valeurs afin d'affirmer la finalité humaniste de notre engagement :*

### **La solidarité :**

*Chacun et ensemble, par notre tolérance, par un esprit d'entraide et d'équipe, nous veillons au respect de toutes et tous (collègues, usagers et tout autre interlocuteur) et nous accomplissons les missions de notre CPAS.*

### **L'intérêt Général :**

*Par la priorité que nous donnons à la collectivité plutôt qu'aux intérêts individuels, par la cohérence de notre fonctionnement et par la cohésion de nos services, nous garantissons la continuité de l'action sociale.*

### **La Durabilité :**

*En pérennisant nos actions, qu'elles soient d'ordre social, économique, culturel, environnemental ou encore organisationnel, nous contribuons à améliorer l'autonomie des personnes et au bien-être de toutes et tous.*

### **L'innovation :**

*En imaginant et développant des solutions nouvelles, nous entreprenons des projets faisant progresser l'organisation de notre Institution pour la rendre plus efficiente.*

### **L'équité :**

*En écoutant et comprenant son parcours, son environnement, ses compétences et sa volonté d'émancipation, nous traitons chaque personne de manière impartiale et juste.*

### **L'intégrité :**

*En adhérant aux valeurs de notre Institution, nous agissons avec honnêteté, loyauté, dans le respect du principe de confidentialité et selon notre libre arbitre.*

*La finalité du CPAS est l'expression de celle qui repose universellement en chacun de nous :*

### **La Dignité humaine**

**Nos moments de vie à la Résidence Jean Van Aa :**





# Acrostiche

**Respect / Reconnaissance**  
**Espoir**  
**Sociabilité / Sécurité / Solidarité**  
**Intégration**  
**Dignité**  
**Entraide / Équité**  
**Nuances**  
**Créativité / Culture**  
**Écoute**

**Joie**  
**Empathie**  
**Amour**  
**Noblesse**

**Vie**  
**Accompagnement**  
**Nouveauté**

**Activité**  
**Autonomie**



